



Quelles sont les prestations prévisibles pour un divorce après 60

Par **zizi**, le **09/09/2014** à **11:17**

Agé de 68 ans retraité 2500 euros/mensuel, ma femme 61 ans sans revenu totalise pour sa retraite de 115 trimestres et sommes propriétaires en commun d'une maison en vente pour une valeur de 125000 euros avec environ 35000 euros de prêts bancaires et autres. Quelles sont les indemnités prévisibles (secours durée divorce + prestation compensatoire) ceci dans le cadre d'un consentement mutuel???

Merci pour votre réponse même sous réserve

Jacques